

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 13 Mars 2018

Délibération n° 18- 2018 relative au compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2017.

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,

VU l'article R719-201 du code de l'éducation,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2017.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la fondation sont joints à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	22
Membres en exercice	36	Membres représentés	9
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	27	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Compte financier Fondation

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 19-03-2018

Document mis en ligne le : 19-03-2018